

APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS PSAAF 2024-2025 PHASE 3

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES POSTULANT-ES

- **Date de lancement de l'appel à candidature : Lundi, 17 février 2025**
- **Date de clôture des soumissions : Vendredi, 28 Février 2025 à 17H**

INTRODUCTION

Le présent document intitulé « Appel à projet » est un outil d'aide et de renseignement, à l'attention des postulants ou Partenaires de Mise en Œuvre (PMO) de la 3^{ème} Phase du Programme Spécial d'Aide aux Associations et Fondations au Mali (PSAAF), mis en place pour soutenir les organisations qui subissent les effets de l'arrêt des financements de certains bailleurs de fonds, dans le cadre de la gestion de la crise multidimensionnelle que vit le Mali depuis 2012. Il est mis à la disposition desdits postulants et PMO, à titre de canevas d'orientation stratégique des actions à mener dans les zones d'intervention ciblées, suivant les mécanismes de sélection, les critères d'éligibilité et d'évaluation, ainsi que les conditions de financement ci-dessous définis.

I. MECANISMES DE SELECTION

Le recrutement des organisations de mise en œuvre se fera sur la base d'appels à propositions ou des sollicitations de manifestation d'intérêt pour les différentes catégories de projets.

Les financements de projets sont définis suivant deux types de guichets :

NB : 1. Cocher avec une croix le guichet de votre choix. Aucune structure ne peut choisir plus d'un Guichet.

2. A l'issue du processus de sélection, chaque structure postulante sera informée du résultat.

GUICHET 1 : Financement maximum de huit (8.000.000) millions) de francs CFA, pour une période de 6 mois.	x
---	----------

GUICHET 2 : maximum de douze millions (12.000.000) millions) de francs CFA, pour une période de 09 mois.	X
---	----------

II. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une organisation dont les projets sont à l'arrêt, ou créée suite à la rupture des financements de certains bailleurs et aux mesures gouvernementales de suspension des activités des associations/ONG et Fondation ;
- Être légalement enregistrée au Mali ;
- Fournir la documentation (récépissé et/ou accord-cadre rapport, statuts et règlement intérieur, décret de déclaration d'association d'utilité publique, le cas échéant, rapport narratif et financier des activités, etc.) ;
- N'avoir aucune affiliation avec des groupes suspects (terroristes ou organisations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du Mali).

La catégorie de projets ponctuels sera évaluée et sélectionnée selon les critères suivants :

- Le projet porte sur l'aide humanitaire ou l'aide d'investissement au développement ;
- Le projet est pertinent, en ce sens qu'il existe une relation entre les objectifs, les résultats et les activités à programmer ;
- Les stratégies envisagées sont adaptées au contexte local, c'est-à-dire permettent d'atteindre les cibles, en répondant à leurs besoins avec efficacité et efficacité ;

- La proposition a un caractère innovant et repose sur des mécanismes de durabilité, en termes de réalisations et de suivi régulier ;
- Les acteurs stratégiques (autorités publiques, légitimités traditionnelles, Chefs religieux etc.) sont impliqués et tissent des alliances, en termes de mobilisations citoyennes ;
- Les acteurs du projet disposent de l'expérience vérifiable dans le domaine ;
- Le projet est inclusif et tient compte des personnes vulnérables (handicapées, femmes, jeunes, déplacées, etc.) ;
- Le plan d'action est réaliste.

III. ZONES D'INTERVENTION, COUVERTURE GEOGRAPHIQUE ET CIBLES

Cet appel à projet cible principalement les Régions, Cercles et Arrondissements énumérés dans le tableau ci-dessous:

REGIONS/DISTRICT	LOCALITES SPECIFIQUES	NOMBRE DE PROJETS PAR LOCALITE	TYPES DE PROJETS
1. BAMAKO	• BAMAKO	10	
2. MOPTI	• TENINKOU-SEVARE-DJENNE	3	LES PROJETS A PRIORISER : 1. ACTIONS DE MOBILISATION CITOYENNE POUR LE DEVELOPPEMENT SOUVERAIN 2. ACTIONS DE SOUTIEN HUMANITAIRE D'URGENCE
3. MENAKA	• MENAKA	3	
4. GAO	• GAO-BOUREM	4	
5. TOMBOUCTOU	• TOMBOUCTOU	1	
6. TAOUDENI	• ARAOUANE	1	
7. KITA	• KITA	2	
8. SAN	• SAN	2	
9. SEGOU	• BLA, SOMASSO, BAROUELI	3	
10. KAYES	• KAYES, YELIMANE, TOUKOTO, MAHINA	4	
11. KOUTIALA	• KOUTIALA, DIARAMANA, M'PESSOBA, YOROSSO	4	
12. BANDIAGARA	• KORO, BANKASS	2	
13. KIDAL	• KIDAL, ANEFIS-AGUELHOC	4	
14. BOUGOUNI	• BOUGOUNI-YANFOLILA-KOLONDIÉBA-OUELESSEBOUGOU	4	
15. DOUENTZA	• DOUENTZA	1	
16. DIOILA	• FANA, MASSIGUI	2	
TOTAL		50	

IV. CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU FINANCEMENT DU PSAAF 3 :

Les organisations de la société civile (Associations, ONG et Fondations) qui travaillent au niveau local, à but non LUCRATIF, victimes de la mesure de cessation de financement de certains bailleurs de fonds, prioritairement dans des localités victimes des inondations et/ou catastrophes.

4.1 Coûts admissibles et non admissibles au budget

4.1.1 Coûts admissibles :

- Frais administratifs et généraux liés au projet.
- Dépenses liées aux conférences et aux activités de sensibilisation.
- Dépenses liées à la formation et /ou au renforcement des capacités.
- Coût des services reçus par la structure bénéficiaire.
- Coûts liés aux activités de communication et de réalisations diverses programmées (conception, production et diffusion d'informations).

4.1.2 Coûts non admissibles :

- Cadeaux.
- Acquisition d'articles de luxe.
- Appui financier direct à un officiel Étatique (gouvernement) ou particulier.
- Financement des activités de base ou des frais récurrents d'une organisation.
- Fonds renouvelables (c.-à-d. des fonds utilisés pour accorder des prêts, par le micro financement par exemple).
- Dépenses engagées avant la signature de l'Accord de convention de financement du projet.

V. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les organisations intéressées doivent proposer un dossier rédigé suivant le formulaire joint au présent document.

A l'issue de l'exercice de la présélection, les porteurs de projets retenus seront informés individuellement pour la finalisation du processus en question.

VI. CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation des propositions de projets sera faite conformément aux critères du tableau ci-dessous

Tableau de critères d'évaluation :

CRITERES
• Le projet cible-t-il clairement les bénéficiaires des zones citées ci-dessus ?
• Le projet est-il pertinent c'est à dire existe-il une relation entre les objectifs, les activités et les résultats, et s'inscrit-il dans la suite logique des activités arrêtées à la suite de la décision de cessation d'activité ?
• Les stratégies envisagées sont-elles efficaces et adaptées au contexte local, c'est-à-dire

permettent-elles d'atteindre les cibles ?
• Caractère innovant de l'initiative.
• L'organisation a une bonne assise institutionnelle
• Les acteurs du projet disposent-ils de l'expérience vérifiable dans le domaine, y compris les aspects transversaux.
• Le document présenté est-il la suite logique des activités arrêtées.

VII. ACHÈMÈNEMENT DU DOSSIER

- L'appel à proposition est ouvert sur une période de **11 jours**, à compter de la publication de l'avis : **du lundi 17 février au vendredi 28 février 2025**.
- Les organisations soumissionnaires devront déposer leurs dossiers de financement à l'adresse électronique **info@psaaf.com**, **au plus tard le vendredi 28 février 2025 à 17h**
- Chaque dossier fera l'objet d'une évaluation au motif de présélection puis de sélection définitive.

VIII. DEMANDES D'INFORMATIONSET PERSONNES DE CONTACTS

Les questions éventuelles de clarification peuvent-être adressées aux contacts suivants :

- ❖ **Email : info@psaaf.com**
- ❖ **Téléphone : 70 09 02 51**

FORMULAIRE D'APPEL A PROJET AU PSAAF : 3^{ème} Phase

ANNEXE 1 : NB : Veuillez utiliser la police d'écriture « Arial taille 10 »

1.PRESENTATION DU PROJET POUR LA PRESELECTION (1 PAGE AU MAXIMUM).

Le document devra obligatoirement comprendre les éléments suivants :

1.1- Présentation de la composition de votre organisation/ liste des membres de 5 clés du bureau

Prénom	NOM	Profession	Fonction	Au sein de l'organe de gestion/administration de la structure
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Expériences antérieures de l'association/organisation dans le domaine d'intervention (citez au moins deux) s'il en existe, selon le tableau ci-dessous.

N°	TITRE DE PROJETS	RESULTATS ATTEINTS	LIEUX D'EXECUTION DU PROJET	PERIODES ET DUREES	SOURCES DE FINANCEMENT
1					
2					

1.2- DECRIVEZ LE CONTEXTE ET LA JUSTIFICATION DU PROJET (minimum 10lignes) :

1.3 - INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS, RESULTATS, BENEFICIAIRES ET LOCALITES :

AXES A RENSEIGNER	RENSEIGNEMENTS PAR AXE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel est l'objectif du projet ? 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les résultats attendus du projet dans l'immédiat ? 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les changements durables/Impacts que vous souhaitez obtenir à travers le projet ? 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les principales activités que vous comptez 	

réaliser ?	
▪ Précisez la durée de mise en œuvre du projet ?	
▪ Quel est le nombre de bénéficiaires ciblés et les zones/localités:	

1.4- CALENDRIER OU CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1.5- COMPOSITION OU DEFINITION DE L'EQUIPE DIRIGEANTE DU PROJET AVEC UN MAXIMUM DE TROIS (3) PERSONNES ?

EQUIPE DE GESTION DU PROJET	POSTE OU NIVEAUX DE RESPONSABILITE

1.6- TABLEAU DE GESTION DES RISQUES.

N°	RISQUES	STRATEGIES DE GESTION
01		
02		

ANNEXE 2 :

CANEVAS BUDGET DE MISE EN ŒUVRE				
Année : 2024-2025	RENSEIGNEMENTS			
PSAAF3 Projet N° :				
Nom du Projet :	PROJET : «.....»			
Durée du Projet :mois			
Montant en FCFA de la subvention sollicitée			
Date de démarrage du projet :	Mars 2025			
Date de fin du projet :2025			
Subvention totale engagée du MATD pour l'année en cours en (FCFA)				
RUBRIQUES	Type d'unité	Quantité	PU	Montant Budget
INVESTISSEMENT 80%				
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
S/TOTAL1				
PERSONNEL 10%				
▪				
▪				
▪				
S/TOTAL2				
FONCTIONNEMENT 8%				
▪				
▪				
▪				

▪ S/TOTAL 3				
IMPREVUS 2%				
Imprévu				
S/TOTAL 4				
TOTAL GENERAL				

Arrêté le présent budget à la somme de..... million (.....) de francs CFA